

1° Date de convocation le 08/03/2019 pour une réunion de Conseil le vendredi 29 Mars 2019 à 20h30 à la mairie d'Huchenneville.

Après vérification par mèl le quorum ne pouvant être atteint une 2ème convocation sera adressée à tous les élus

Date de la 2ème convocation le 29/03/2019 pour une réunion le mercredi 03 avril 2019

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AVISSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mrs et Mmes J C AVISSE, E FOIRE, S HOLLEVILLE MILHAT, G HAZARD, V CUVELLIER, N CRIMET, B PENEL, S GUIDEZ et J MELLIER.

ABSENTS EXCUSES : Mrs et Mmes S MARCOUX, C MILHAT.

ABSENT: Mrs T GARBE, A NOEL

Madame S.MARCOUX donne procuration à monsieur JC.AVISSE
Monsieur C MILHAT donne procuration à madame S HOLLEVILLE MILHAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Guy HAZARD.

I COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

II DELIBERATION CHARTE PNR

Monsieur le maire explique que les communes sont amenées à voter pour valider le futur parc naturel régional maritime. Madame S HOLLEVILLE MILHAT et monsieur G HAZARD, membres du bureau du SBS3V (syndicat mixte baie de somme 3 vallées), porteur de ce projet, précisent l'importance de cette labellisation qui permettra le développement à la fois culturel, touristique et économique du territoire qui représente quand même 137 communes. Il s'agit de mettre en valeur notre patrimoine naturel, bâti et immatériel en l'enrichissant tout en le sauvegardant.

Monsieur HAZARD précise qu'un site dédié à ce projet Parc est consultable sur internet et qu'il permet à chacun de suivre l'évolution du projet, de connaître les différents acteurs qui y ont contribué et de visualiser un petit film qui permet de comprendre très facilement la charte.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité la labellisation du PNR.

III APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Le maire et monsieur E FOIRE nous présentent les comptes 2018 investissement, fonctionnement, recettes et dépenses ainsi que les propositions du budget 2019.

Monsieur G HAZARD remarque une nouvelle fois que le montant des produits traitements et raticides est en baisse malgré le risque sanitaire que peut représenter une prolifération importante de ces mammifères. Mr FOIRE répond que le montant n'est pas en baisse mais légèrement en hausse.

Madame N CRIMET et monsieur G HAZARD s'inquiètent du montant excessivement bas des subventions allouées aux associations ce qui risque à terme de les mettre en péril. Mr le Maire répond que le montant n'a pas baissé et que les associations n'organisent pratiquement plus de manifestations sur la commune.

A l'inverse, messieurs B PENELLE, J MELLIER et G HAZARD s'interrogent sur le montant excessif des prévisions d'achat de meubles de bureau pour la mairie estimé à 14400 euro.

Madame S HOLLEVILLE indique que la Communauté du Vimeu, ayant renouvelé dernièrement entièrement son mobilier, possède encore l'ancien qui pourrait être en partie récupéré à moindre frais. Mr FOIRE répond que le montant ne devrait pas dépasser les 6000€.

Monsieur G HAZARD remarque qu'un projet de bassin de rétention d'eau est à l'étude dans le cadre de l'érosion des sols, des coulées de boue et s'étonne de ne pas en avoir été informé puisqu'il fait partie de la commission hydraulique de la com des com, qu'il est président de la commission ressource en eau auprès du sage (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) somme aval et cours d'eau côtier et membre du bureau de la CLE (commission locale de l'eau) sur l'ensemble du département. Mr FOIRE réponds qu'il n'y a pas de projet de bassin de rétention d'eau mais une étude à la demande du sous-préfet des écoulements des eaux pluviales du bassin versant de la vallée de la fromes suite aux dernières inondations.

IV BUDGET 2019

Malgré les différentes remarques antérieures, le budget est voté à l'unanimité.

V ACHAT D'UN TRACTEUR AUTOPORTE

Monsieur le maire explique que le tracteur actuel coute 4 à 5000 euros de réparation par an et qu'il serait plus rentable d'investir dans un neuf.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité.

VI ACHAT D'UN AUTEL POUR L'EGLISE D'HUCHENNEVILLE

Messieurs B PENELLE et G HAZARD désirent savoir qui est à l'origine de cette demande.

Monsieur le maire répond que c'est le prêtre de la paroisse et certains fidèles.

Monsieur G HAZARD précise qu'il y a séparation de l'église et de l'état et se demande s'il est légitime de financer avec l'argent publique un objet de culte. Monsieur le maire répond que les bâtiments et le mobilier sont à la charge des communes et qu'on pourrait assimiler à du patrimoine.

Madame N CRIMET considère, au vu du coût de cet autel estimé à 1500 euros, fabrication prévue par un menuisier du secteur, qu'une table recouverte d'une nappe aurait suffi.

VII MISE EN PLACE D'UN DISTRIBUTEUR A PAINS

Suite à la fermeture de la boulangerie de Pont Rémy, certains citoyens demeurant notamment les hameaux de Caumont et Inval ne sont plus livrés. Un distributeur de pains permettrait de pallier à ce problème.

Messieurs E FOIRE, S GUIDEZ pensent qu'il faudrait l'implanter au niveau des écoles afin que les parents d'élèves puissent en profiter.

Monsieur J MELLIER préfère un autre endroit au plus près des personnes délaissées.

Monsieur le maire tranche en disant que sa mise en place au niveau des écoles permet en plus d'assurer sa sécurité grâce aux caméras de vidéosurveillance.

Le conseil vote et accepte à l'unanimité

VIII MISE EN PLACE DES CIRCUITS ELECTRIQUES EGLISE DE VILLERS SUR MAREUIL

S'agissant d'une mise en sécurité, le conseil vote et accepte à l'unanimité.

IV INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes 26 mai 2019

Un tour de permanence sera adressé aux élus en temps utile.

- Fête du village

Monsieur le maire déclare avoir enfin reçu l'approbation de la préfecture pour pouvoir organiser la fête du village en même temps que les élections européennes.

Il cherche un organisateur. Monsieur G HAZARD répond qu'il ne gèrera pas cette année les Olympiades pour plusieurs raisons; délai devenu trop court pour amasser les lots, manque de considération des élus vis à vis du travail des bénévoles qui s'étaient pourtant énormément impliqués et surtout difficulté à impliquer les élus même de bonne volonté en raison des élections européennes du dimanche quant à reporter les Olympiades le samedi serait risqué car beaucoup de gens travaillent le samedi.

Suite à la réunion préparatoire quelques semaines auparavant, monsieur G HAZARD a contacté deux groupes pour la soirée spectacle. L'un implanté en Belgique "Orchestre Sébastien" 3 musiciens et une chanteuse malheureusement pas disponible à cette date puis un autre groupe 5 musiciens, "Orchestre Crescendo's" implanté sur la ville d'EU au prix de 800 euros spécialisé dans le musette, variété française et internationale, spécialement recommandé par monsieur Philippe LEGOIS, professeur de musique de l'école du Vimeu. Devis refusé par monsieur le maire car jugé trop cher.

Madame S HOLLEVILLE MILHAT va donc essayer de contacter certains artistes ou musiciens qu'elle connaît.

Monsieur G HAZARD s'engage néanmoins à organiser le samedi soir avant le repas un défilé de vélos fleuris avec quelques lots et roses pour les mamans à l'occasion de la fête des mères.

Madame N CRIMET, consciente du succès de la fête communale de l'an dernier, ne

comprend pas qu'aucune photo relatant l'évènement n'ait été mise en ligne sur la page internet de la commune. Mr le Maire répond que les volontaires pour s'occuper du site internet sont les bienvenus.

Messieurs B PENEL, J MELLIER et G HAZARD pensent que ce genre d'évènement monopolisant beaucoup d'énergie et de temps devrait avoir lieu une fois tous les deux ans. Madame N CRIMET et messieurs B PENEL, J MELLIER, G HAZARD s'insurgent quant au fait de faire payer les citoyens de la commune lors du repas spectacle qui n'a lieu qu'une fois par an, comme il avait été prévu de le faire cette année. Mr FOIRE répond qu'il n'est pas prévu de faire payer les citoyens pour un spectacle d'environ 1000€.

- Subvention CCV et DETR pour aire de jeux enfants

Sur les 61000 euros TTC une subvention de 25 pour cent venant du département via la CCV est acquise et une autre de 30 pour cent DETR est demandée.

Monsieur G HAZARD demande ce qu'il adviendra si l'une des deux subventions n'était pas accordée car le reste à charge pour la commune resterait énorme.

Monsieur le maire répond que ce projet serait alors remis en cause.

- Problème de voisinage

Monsieur le maire demande à monsieur B PENEL ce qu'il en est du problème de silex devant la maison de madame ROUCOUX car deux automobilistes se seraient plaints d'avoir crevé leur pneu.

Monsieur B PENEL déclare être allé sur place et avoir discuté avec la résidente qui reconnaît effectivement la présence de silex mais qui seraient arrivés là naturellement comme d'ailleurs on peut en trouver devant d'autres habitations à Caumont.

Madame V CUVELLIER confirme cet état de fait.

- ALSH CCV

Monsieur le maire demande à monsieur G HAZARD, ce qu'il en est des accueils de loisirs. Monsieur G HAZARD, membre de la commission sociale de la CCV, répond que sans locaux adaptés pour recevoir les enfants, il est difficile de se prononcer. Le groupe scolaire implanté sur Huchenneville remplissait à merveille cette condition dans les années passées. Aujourd'hui tout est remis en cause car des travaux de peinture doivent être réalisés au niveau des classes de maternelle ainsi qu'au niveau du couloir des primaires. Le président du SIVOS, qui gère cette structure, n'a pas trouvé de créneau en dehors du mois de juillet pour faire les travaux malgré de nombreuses sollicitations de monsieur G HAZARD agissant en tant que délégué titulaire du SIVOS). La solution de repli serait d'aller sur Moyenneville mais là aussi, les ALSH sont peut être remis en cause. Le bâtiment périscolaire ne possède pas quant à lui de toilettes adaptées pour les tous petits.

Madame S HOLLEVILLE MILHAT va prendre contact avec le maire de Moyenneville pour essayer de trouver une solution.

Dans tous les cas de figure, les parents devront conduire et rechercher leurs enfants sur les

lieux d'accueil car la CCV n'affrètera aucun bus pour leur transport du matin ou du soir. Monsieur G HAZARD suggère simplement qu'un courrier soit envoyé au maître d'œuvre ici le CAT via le président du SIVOS afin de trouver une autre date pour la réalisation des travaux faute de quoi l'avenir des ALSH serait sérieusement compromis.

- Lettre du conseil Départemental pour la publicité de manifestations locales

Il s'agit d'une recommandation concernant l'implantation de panneaux publicitaires soit sur le domaine public (interdit) soit sur le domaine privé (avec accord écrit du propriétaire)

- Questions diverses

1 / Monsieur G HAZARD interpelle monsieur le maire au sujet d'un courrier qu'il a envoyé à monsieur SABRAS au sujet de sa nouvelle clôture qui pourrait se trouver sur le domaine public.

Monsieur le maire répond qu'il a reçu deux plaintes de résidents du hameau d'Inval et que c'est pour cela qu'il a envoyé ce courrier.

Monsieur G HAZARD ne comprend pas cet acharnement car monsieur SABRAS a établi une demande travaux en bonne et due forme, a reçu un avis favorable de la préfecture et a commencé ses travaux dans les délais. De plus, après vérifications sur place, muni du plan cadastral, il apparaît que la nouvelle clôture est bien sur le terrain de monsieur SABRAS et non sur le domaine public. L'article L.112-1 du Code de la voirie stipule bien qu'en l'absence de plan d'alignement, c'est l'alignement de fait qui s'applique donc ici sur l'ancienne clôture préexistante.

Mr le Maire a rappelé à Mr HAZARD que le seul moyen pour connaître ses limites il fallait prendre un cabinet de géomètre.

2 / Monsieur le Maire interpelle Monsieur G HAZARD suite à un courrier adressé par le Président de la Communauté de Communes du Vimeu concernant le déneigement.

Dans son courrier le Président de la CCV Précise que les hameaux doivent être désenclavés. A savoir qu'à Inval, la ruelle n'a pas été dégagée par le chasse neige, ni salée ce qui a occasionné un manque à gagner pour certains habitants qui n'ont pu aller travailler. Mr le Maire après avoir vu Mr LEMATTRE conducteur du chasse neige celui-ci est passé une fois mais la seconde fois, il n'est pas passé. Après avoir prévenu la mairie, monsieur G HAZARD a donc envoyé un message à monsieur BOUDINEL vice-président en charge de l'urbanisme mais aussi de la classification des routes et chemins. Une réponse du président de la CCV stipule que seules, les routes de première catégorie sont traitées au niveau de la CCV et qu'il appartient ou non aux communes à prendre en charge le déneigement des autres routes mais par contre d'assurer le salage des routes de première catégorie.

Monsieur le maire répond que la ruelle avait été dégagée et que le sel était détenu par monsieur GENGE ?

Monsieur G HAZARD admet que la ruelle a effectivement été dégagée mais une seule fois et qu'elle n'a jamais été traitée avec du sel. Sel, qu'il a d'ailleurs réclamé à plusieurs reprises mais qui lui a toujours été refusé. Monsieur G HAZARD est heureux d'apprendre au mois d'avril qu'un dépôt de sel se trouvait chez monsieur GENGE au mois de février.

3 / Monsieur G HAZARD, délégué titulaire auprès du SIAEP Huppy, remet différents documents concernant les comptes administratifs et le Budget de cette structure ainsi qu'un questionnaire à monsieur le maire. Ce dernier ironise en lui demandant si tout va bien car l'eau aurait un gout de chlore.

Les zones de captage sont quelque fois soumise à rude épreuve par l'imprudence de certains exploitants agricoles plus par méconnaissance que par malveillance d'ailleurs mais il faut, c'est vrai garantir une eau de qualité aux consommateurs ce qui implique quelque fois d'entamer des procédures auprès de la DDTM ou plus simplement d'acquérir par expropriation ces parcelles de terrain si sensibles. En cas de doute, c'est possible que du chlore soit rajouté mais maintenant le dosage est automatique et tout cela est vérifié par l'ARS (agence régionale de santé).

Séance levée à 23 heures30